

majeure partie des habitants du canton avaient des relations fréquentes, et qu'elle était le siège du bureau d'enregistrement. Dans une lettre du 22 janvier 1833, le maire de Sainte-Colombe écrivait au ministre qu'il était question de réunir l'arrondissement de Vienne au département du Rhône, et qu'on ne pouvait songer à enlever à sa commune le titre de chef-lieu de canton au moment où Vienne allait devenir son chef-lieu d'arrondissement. Nous ignorons si la proposition de réunir l'arrondissement de Vienne au Rhône a jamais été sérieuse ; mais ce que nous devons dire c'est que cette modification du territoire de l'Isère eût été très-fâcheuse. La seule chose qu'il y eût à faire, selon nous, c'était de donner à Vienne Sainte-Colombe, qui est un de ses faubourg, et d'y joindre au besoin une partie du canton, qui a, en effet, toutes ses relations dans cette ville. Quoi qu'il en soit, Condrieu l'emporta. Son importance lui valut le chef-lieu de canton, qui y fut transféré en vertu d'une ordonnance royale du 4 mai 1833.

*Saint-Nizier et La Mure.* Trois ans après, le 25 mai 1836, parut une autre ordonnance qui transférait le chef-lieu du canton de Saint-Nizier à La Mure. Nous ne nous rendons pas compte du motif de ce changement, car la commune de Saint-Nizier est plus populeuse et plus centrale que celle de La Mure. Nous avons dit précédemment que ce canton avait été agrandi en 1844, par la création de la commune de Meaux, de tout le territoire qu'avait perdu le canton de Thisy.

Aug. BERNARD.

(*A continuer*).